

SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de l'Enseignement Public



L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62
contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Directeur Publication : L. BERNABEU
CPPAP 1107 S 06275 ISSN 0980 7586
Imprimé au siège

Bulletin n° 105 suppl. 1 1 euro octobre 2007

Dispensé de timbrage **Marseille St Ferreol**

**Assez d'attaques et de mensonges
contre les retraites, l'assurance maladie, le droit
de grève, le pouvoir d'achat, les services publics,
l'emploi public, notre statut de fonctionnaire, ... !**



JEUDI 18 OCTOBRE : TOUS EN GREVE !

avec les cheminots (à l'appel de FO, CGT, SUD Rail, CGC, CFTC),
avec les électriciens et gaziers (à l'appel de FO et CGT),
avec les agents de la RATP (à l'appel de FO, CGT, CFDT, CFTC, Indépendants)...

- Pour la défense des régimes spéciaux de retraite, du code des pensions civiles et militaires,
- Non au passage aux 41 annuités pour tous,
Pour le retour aux 37,5 annuités pour tous, public et privé,
- Pour le maintien du calcul du montant des pensions sur les 6 derniers mois de salaire pour le public et le retour aux 10 meilleures années pour le privé.

Les choses sont claires : en soumission aux exigences de l'Union Européenne, M. SARKOZY et son gouvernement veulent imposer en 2008 l'allongement pour tous les salariés, du public comme du privé, de la durée de cotisation pour avoir une retraite à taux plein à **41, 42, 43 ... annuités !**

Pour cela il y a un préalable : **aligner les fonctionnaires sur le secteur privé en faisant disparaître le calcul du montant de nos pensions sur la base des 6 derniers mois de salaire !**

Ils veulent imposer à tous la loi BALLADUR de 1993
(passage aux 25 meilleures années pour le calcul de la retraite).

Lire p. 3

Mais avant, il y a un autre préalable, et c'est pour tout de suite, **faire disparaître les régimes spéciaux, les aligner sur la loi FILLON de 2003, faire disparaître les 37,5 annuités !**

Alors c'est maintenant, c'est tout de suite qu'il faut les arrêter !

**C'est maintenant, c'est tout de suite qu'il faut porter un coup d'arrêt
à la mise en œuvre aggravée de la loi FILLON,
pour rétablir les 37,5 annuités pour tous public et privé !**

**C'est maintenant, c'est tout de suite qu'il faut ensemble défendre
les régimes spéciaux, défendre notre régime spécial :
le code des pensions de tous les fonctionnaires !**

*Le Conseil syndical
du SNUDI-FO 13
réuni le 4 octobre*

**Tous à la manifestation organisée par L'Union
Départementale Force Ouvrière !**

Les modalités pratiques seront communiquées par mail dans les écoles !

Dépenses "excessives", régimes spéciaux "indignes", "déficits", "faillite"...

Assez de mensonges ! De l'argent, il n'y en a jamais eu autant !

Un hold up permanent sur la Sécu...

Depuis 1991, ce sont plus de **200 milliards d'€ d'exonération de cotisations sociales qui ont été accordés aux employeurs** par les différents gouvernements, 25 milliards d'€ en 2006 et une prévision de 30 milliards en 2007.

Confirmant ce que Force Ouvrière n'a cessé de dénoncer, le rapport de la Cour des comptes a estimé le **manque à gagner pour le régime général de la Sécurité Sociale à plus de 37 milliards d'€ en 2005** (3,2 milliards du fait des exonérations de cotisations sur les *stock-options* versées aux dirigeants d'entreprise, 5,2 milliards au titre de la participation, de l'intéressement et des Plans Epargne Entreprise ou encore 5,8 milliards au titre des cotisations dues par les employeurs publics...). A titre de comparaison, le « déficit » de la Sécu s'était élevé à **11,6 milliards d'€** cette année-là... !

De son côté, l'audit de l'Inspection des finances de l'administration et des affaires sociales chiffre pour 2005 à **65 Milliards d'€ les aides publiques aux entreprises, sans aucune contrepartie sociale**, (soit 4% du Produit intérieur brut alors qu'il suffirait d'en affecter 1/10 aux retraites pour revenir à une retraite à taux plein pour 37,5 annuités pour tous les salariés).

Conséquence de la contre-réforme de l'assurance maladie imposée en 2004, la part des dépenses à la charge des assurés a encore progressé en 2005 pour atteindre **16,6 milliards d'€ à la charge des malades (8,74 % des dépenses totales)**.

Le 4 juillet dernier, la commission des comptes de la Sécurité Sociale a estimé le « déficit » 2007 à 12 milliards d'€. Sans les exonérations dont la seule raison est la recherche de la baisse du coût du travail au compte des profits, il n'y aurait pas de « déficit » !

Et à nouveau, au nom de ce prétendu « trou », le gouvernement prévoit de nouvelles mesures de déremboursement (franchises notamment) et de réduction des soins à l'encontre des personnes âgées et des malades les plus graves. Ce faisant, le gouvernement introduit dans la Sécurité sociale les critères de « risques » c'est-à-dire le mode de gestion des assurances privées.

Un régime très « spécial » :

celui des députés et sénateurs

Ils perçoivent à titre personnel 13 000 € par mois (+ 50 % en dix ans) sans compter 100 € par jour de frais d'hôtel, et la gratuité des transports, du téléphone, du courrier...

En cas d'échec aux élections, ils sont couverts sur la base de 5 400 € bruts de manière dégressive pendant cinq ans : les six premiers mois restent inchangés, les six mois suivants 70% de l'indemnité de base, puis 60 % puis 50% jusqu'au quatrième semestre.. Ensuite, durant les trois années restantes, l'allocation diminuera de 5% tous les semestres pour atteindre 20% de l'indemnité de base, soit 1 080 € bruts.

... et des profits qui ne cessent de croître !

Pendant que les exonérations de cotisations patronales privent la Sécurité Sociale de ressources, **les profits des entreprises du CAC 40** eux ne cessent de croître :

En 2003, **36,7 milliards d'€ de bénéfices** ;+ de la moitié distribués aux actionnaires.

En 2004, **65,6 milliards d'€**, 22 distribués aux actionnaires.

En 2005, **82 milliards d'€** dont 30 distribués aux actionnaires ;

En 2006, plus de 100 milliards d'€ de bénéfices dont 38 distribués aux actionnaires. Les résultats en 2007 marquent une nouvelle progression de + 14 % par rapport à ceux de 2006 pour atteindre pour le premier semestre 51,7 milliards d'€..

Outre les actionnaires, **les dirigeants des entreprises sont de plus en plus colossalement rémunérés.**

Il y a bien sûr les situations les plus spectaculaires telle celle de **M. Zacharias** qui a perçu, au moment de son départ du poste de PDG du groupe Vinci, les sommes de 13,2 millions d'€ au titre de l'indemnité de départ (trois fois le salaire annuel), 8 millions d'€ de prime en récompense du rachat par Vinci à bas prix des parts de l'Etat dans ASF (Autoroutes du Sud de la France), 250 millions d'€ de plus-value potentielle de ses stocks options, le tout s'ajoutant à sa retraite de 2,2 millions d'€ annuels. !

Le salaire annuel moyen des PDG des entreprises de plus de 2 000 salariés était, hors intéressement et dividendes, de **470 000 €** en 2005.

Entre 1995 et 2005, **le pouvoir d'achat des PDG des grands groupes a augmenté de 3,8 %** par an, selon l'INSEE, et **celui des ouvriers de 0,6 %**...

D'immenses fortunes professionnelles se constituent. Selon le magazine « Challenges » de juillet 2007, le patron de LVMH arrive en tête du classement pour la France avec **23 milliards d'€**, puis suivent le patron d'Auchan avec 17 milliards d'€, la propriétaire du groupe l'Oréal avec 15 milliards, le PDG de PPR avec 10 milliards, un des nouveaux actionnaires d'Arcelor-Mittal avec près de 9 milliards, le PDG du groupe Dassault avec 7,3 milliards, M Bolloré du groupe éponyme de transport et de média avec 4,3 milliards.

Ces bénéfices énormes illustrent **l'évolution de la répartition de la VAB (Valeur ajoutée brute) entre capital et travail.**

La VAB créée par tous les secteurs d'activité, c'est-à-dire **la richesse totale créée, a atteint 1 700 milliards d'€ en 2005.** Or depuis le tournant de la rigueur de 1982-1983, **la part du travail (salaires et cotisations) a baissé de 9 à 10 points (170 milliards d'€) au bénéfice des profits** dont la part a augmenté d'autant, passant de 20 à 30 % de la VAB en 20 ans.

Ainsi, la baisse du coût du travail (par le blocage des salaires et les exonérations de cotisations patronales) menace l'existence de la protection sociale et provoque le détournement grandissant par le capital des richesses créées.

Seulement 1 % d'augmentation des salaires du secteur privé amène 1 milliard d'€ dans les caisses de la Sécu.

Augmentation générale des salaires et arrêt des exonérations patronales,

**voilà comment « sauver »
l'assurance maladie et les retraites !**

**La Force de FO
L'INDEPENDANCE**

www.snudifo13.org

"Je vais changer cette situation parce qu'elle est indigne"

N. Sarkozy à propos des régimes spéciaux de retraite (discours de Rennes - 11.09.07)

Ce qui est « indigne », ce sont les 300 milliards d'euros versés par la Banque Centrale Européenne pour soutenir et sauver les spéculateurs des Fonds immobiliers à risques américains et les Banques qui ont acheté et spéculé sur leurs créances, la même Banque Centrale Européenne qui exige des gouvernements l'accélération des contre réformes, en particulier des retraites, contre les droits des salariés dans tous les pays d'Europe.



"On n'entreprendra pas **une troisième réforme des retraites** sans inclure les régimes spéciaux »,
« Je souhaite aller vite et conclure cette réforme au cours du premier semestre 2008 »

N. Sarkozy (discours de Nantes -18.09.07)

« Il est hors de question que l'on demande de **nouveaux sacrifices aux salariés du privé, du régime général, en terme de durée de cotisation, de montant des cotisations ou de la pension de retraite, si on n'a pas fait d'efforts au préalable sur les régimes spéciaux.** »

D. Karniewicz, Présidente de la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse

« Le régime de retraite de la fonction publique est encore une sorte de **régime spécial. La question du rapprochement du public avec le privé se pose donc pour 2008. Elle fait partie des axes de travail.** »

A. Santini, secrétaire d'Etat à la Fonction Publique (27.08.2007)

Une perte de 265 euros par mois, 3 180 euros par an (un mois et demi de retraite),

telle serait pour un collègue atteignant le 11e échelon PE au moins 6 mois avant de partir à la retraite la conséquence de l'abandon du calcul du montant de la retraite sur la base du salaire des 6 derniers mois de travail pour passer à la moyenne des 25 meilleures années (loi Balladur - 1993).

Rappel : jusqu'en 2003 (loi Fillon), il fallait dans la Fonction publique 37,5 annuités (années de cotisation) pour obtenir une retraite correspondant à 75 % du dernier salaire brut perçu. La loi Fillon a allongé dans un premier temps la durée de cotisation à 40 annuités en 2008, et une décote a été instaurée qui ampute le montant de la retraite de ceux qui partent sans toutes les années de cotisation exigées (ainsi la retraite qui est calculée sur la base du nombre de trimestres travaillés est-elle encore réduite par cette décote).

Consignes d'organisation de la grève

Avant la grève, les grévistes informent par écrit les familles et les élèves des classes concernées de l'absence ce jour-là des maîtres grévistes (il n'y a aucune obligation à indiquer le motif de l'absence). Vérifier la signature par les parents de l'avis.

Si tous les collègues sont grévistes,

- **aviser par écrit le Maire que l'école sera fermée** (il sera dès lors responsable de tout enfant vaguant sur la voie publique ce jour-là).

- **afficher le jour de la grève**, à la porte de l'école :

« école fermée, ni cantine, ni étude ».

Si il y a des non-grévistes, le directeur doit organiser le service qui sera assuré par les présents (il lui est recommandé s'il est gréviste **d'indiquer par écrit toutes les consignes qu'il jugera utiles** et il n'est en rien contraint d'être présent à l'école le jour de la grève).

Avant, pendant ou après la grève, le directeur ou les adjoints (grévistes ou non) ne sont nullement tenus de répondre aux enquêtes des services de police, de gendarmerie ou de l'IEN quant au nombre et aux noms des grévistes.

Pour tout problème, contactez le SNUDI-FO

Informez le syndicat du taux de participation à la grève dans votre école.

Tél : 04 91 00 34 22 / 0620 76 11 87 Fax : 04 91 33 55 62 -

Mail : contact@snudifo13.org

Le Conseil Syndical du SNUDI-FO, réuni le 4 octobre à la Bourse du Travail de Marseille, invite tous les collègues à répondre à l'appel à la grève lancé par la Fédération nationale FO de l'Enseignement et à participer à la manifestation organisée par l'Union départementale Force Ouvrière !

Dans l'inter-fédérale de l'Education qui s'est tenue le mardi 2 octobre, la fédération de l'enseignement FO 13 a proposé à la FSU et à l'UNSA d'appeler ensemble à la grève le 18 octobre, de répondre à l'appel des Unions Départementales FO et CGT à manifester !

Pour le SNUDI-FO, la gravité de la situation commande la réalisation de l'unité d'action interprofessionnelle la plus large pour revendiquer la suppression de la décote et le retour aux 37,5 annuités pour une retraite à taux plein pour tous, défendre la Fonction publique républicaine dont l'Ecole laïque est une institution majeure et notre statut de fonctionnaire d'Etat dont notre régime spécial de retraite est un élément organique..

Tous en grève le 18 octobre 2007 !

Fonction Publique : la déclaration de guerre

Le 19 septembre (discours de Nantes), le Président de la République a confirmé **les suppressions massives de postes dans la Fonction Publique** (au moins 200 000 pendant le quinquennat par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, 11 200 pour la seule année 2008 dans l'Education nationale) et la volonté de casser le statut général des fonctionnaires comme les statuts particuliers :

- par la **destruction des corps nationaux** et des garanties qui s'y rattachent,
- par **l'individualisation des rémunérations et des carrières**, contre la grille unique de la fonction publique basée sur la même valeur du point d'indice pour tous,
- par la généralisation **des contrats de droit privé négociés « de gré à gré »**,
- par la **remise en cause des concours de recrutement**, garant de l'égalité d'accès aux charges publiques pour tous les citoyens...

C'est l'éclatement de la Fonction Publique qui est programmé ouvrant la voie à la privatisation et à la fin des services publics républicains dont les principes sont issus de la Révolution Française

Communiqué FO Fonctionnaires

Salaires et emplois publics

Ni le discours du Président de la République du jeudi 19 septembre dernier, ni celui du Premier ministre du 1er octobre n'ont fait état d'une amorce de réponse à la question du pouvoir d'achat des fonctionnaires.. Ce ne sont pas les annonces médiatiques sur la question des heures supplémentaires qui peuvent répondre à la question de l'évolution du pouvoir d'achat. Pour FO, l'augmentation de la valeur du point indiciaire est seule de nature à répondre à cette question.

S'agissant de l'emploi public, il nous est inlassablement confirmé l'objectif dogmatique de supprimer un emploi de fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Cette annonce est faite en préalable à toute discussion.. Non seulement il n'est pas admissible que cette règle soit érigée et présentée comme intangible, mais nous posons la question des moyens mis à disposition de l'administration pour lui permettre d'exercer sa mission de service public.

Statuts

Le Président de la République et le Premier ministre nous expliquent que l'individualisation des rémunérations, la contractualisation de gré à gré, la mobilité, la possibilité de quitter la fonction publique avec un pécule, etc. constituent les leviers d'une modernisation de la fonction publique. Pour FO, il n'en est rien ! L'ensemble de ce dispositif conduira inéluctablement à la casse du statut et à la fin de la fonction publique. Il ne s'agit que de poursuivre l'oeuvre de privatisation de pans entiers du service public !

Face à la non prise en compte des revendications et aux attaques à l'encontre de la fonction publique et de ses agents, FO appelle l'ensemble de ses structures à se mobiliser pour organiser la riposte qui s'impose.

(Extraits) Paris, le 2 octobre 2007.



Syndiquez-vous ! Cotisations 2008 (66% déductibles des impôts)

● **Cotisation de base** = carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels (fonction de l'échelon, Voir entre parenthèses).

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs		119 € (8,25€)	122 € (8,5€)	125 € (8,75€)	131 € (9,25€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	158 € (11,5€)	170 € (12,5€)
Prof. Ecoles	125 € (8,75€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	149 € (10,75€)	155 € (11,25€)	170 € (12,5€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)

Echelons	1	2	3	4	5	6	7		
Hors Classe	164 € (12€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)	218 € (16,5€)	230 € (17,5€)	242 € (18,5€)		

Mi-temps : demi cotisation	PE Stagiaire IUFM :75 €	Retraité :75 €	Etudiant IUFM :20 €
-----------------------------------	--------------------------------	-----------------------	----------------------------

● **Majorations :** AIS, IMF: 4 € / CPC: 10 € / Chargé école: 2 € / Dir 2-4 cl.: 6 € / Dir 5-9 cl.: 10 € / Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail :.....

Fonction, Ecole :.....

Echelon:..... PE /Instit.

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : fin des mois que vous indiquez (dos des chèques).

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressée en temps utile